



## COMMANDE DU PERSONNEL / ASTREINTE

### ACTE 2

Les derniers CRT (Comité Régional du Travail) ont confirmé que la lecture faite par les Militants de l'UNAC FO concernant la réglementation du travail, est bonne.

**Marseille :** L'Inspectrice du travail confirme que l'astreinte pour les agents relevant du titre 1 est illégale, qu'en cas d'accident, les agents travaillant pendant leur repos seront responsables auprès des tribunaux. La nouvelle réglementation n'ayant pas de modification par rapport au RH0077, les contrats proposés par la Direction de l'ET PACA sont donc illégaux.

L'UNAC FO a été la seule OS à dénoncer ces contrats. Encore une fois le travail des militants FO sur cet ET a permis de stopper une direction qui ne sait plus quoi inventer pour combler le manque d'effectif.

**Toulouse :** L'inspecteur du travail donne raison aux délégués du personnel FO concernant la commande des ADC en période Fac. L'article 15 du RH0677 est pour lui très clair :

*A - Commande des agents en service facultatif :*

*a) **les agents doivent être commandés avant le commencement de leur repos.** Etant donné l'impossibilité technique de connaître assez longtemps à l'avance l'ordonnancement de certains trains facultatifs, il y a lieu, lorsque l'application de la disposition a) ne pourra se faire, de se conformer aux dispositions de b) ;*

La direction de l'ETMP confirme que les trains facultatifs dont l'ordonnancement n'est pas connu assez longtemps en avance, n'existent plus.

### Analyse de l'UNAC FO

Cette décision entérine un combat de trois ans à l'ETMP, elle engendre plusieurs choses :

- ① **Les consignes téléphoniques n'ont pas lieu d'exister**, puisque les agents doivent être commandés conformément à l'article 6.4 du RH 0677 : « *La dernière commande au dépôt de l'agent se situe, au plus tard, pendant le repos à la résidence (journalier ou périodique) qui précède la dernière journée reprise dans un roulement de service.* »
- ② **La DAD n'a pas lieu d'être** dans la mesure où chaque agent doit être commandé. L'employeur a obligation de fournir du travail à ses salariés. Nous vous rappelons que la DAD n'est pas une commande (voir définition d'une commande dans la réglementation du travail). **L'absence de commande et donc la DAD génère des SU.**
- ③ La Direction doit remettre dans les roulements **des RAD de façon à palier aux aléas** de dernières minutes. A défaut, ce sont des trains supprimés, une utilisation abusive et non réglementaire de la DAD. **DAD = ASTREINTE MAQUILLEE**

L'UNAC FO rassemble tous les agents de conduite adhérents à FO Cheminots, qu'ils soient TA, TB de la SNCF ou conducteurs d'entreprises ferroviaires privées.

L'UNAC FO vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Dans ce tractionnaire syndicaliste vous verrez que le travail syndical n'est pas vain mais sans l'aide des ADC pour contraindre l'entreprise de respecter les décisions des inspecteurs du travail ou des tribunaux, le travail des militants est plus compliqué.

L'Entreprise a des devoirs, nous avons des droits. ADC, faisons respecter nos droits, faisons respecter nos acquis.

Henri Benjamoile  
Secrétaire général  
UNAC FO

**Défendre la réglementation, c'est la faire respecter, tous les jours !**

## IMC

La Direction fera tout pour ne pas payer.

De nombreuses audiences, DCI, questions DP ont eu lieu depuis le mois d'octobre et la décision de la cour de cassation condamnant la SNCF à payer les IMC pour toute modification dans une JS.

Seuls les agents qui viendront avec leurs états 31 pourraient être payés.

Mais la Direction se retranche maintenant derrière une subtilité : La modification à t'elle été faite entre la commande et la prise de service ? La journée a t'elle été commandée modifiée ?

Pour l'UNAC FO, la seule réponse que tous les ADC doivent faire s'ils veulent être indemnisés est de saisir les prud'hommes.

L'UNAC FO propose dans chaque site, UP ou ET aux ADC de contacter un représentant FO, de façon à organiser une réponse commune à cette Direction qui reste sourde aux diverses condamnations sur ce sujet.

Si vous n'avez pas de représentant UNAC FO sur votre site, vous pouvez nous contacter par mail : [unacfo1950@gmail.com](mailto:unacfo1950@gmail.com)

## EAS / ANS

Encore un sujet brulant, depuis plus de 20 ans, et la mise en place de l'EAS à la banlieue Parisienne, les Cheminots et les OS se battent contre.

Le processus continue, petit à petit dans chaque région, des lignes sont basculées EAS ou ANS pour faire moins peur, mais le résultat est le même.

Partout, c'est l'ADC qui se retrouve confronté à un isolement. Il doit gérer ses prérogatives métier auxquelles la direction vient rajouter la gestion des usagers. Chacun son métier, il est clair qu'en cas d'incident ou accident notre priorité doit rester la gestion conduite. Pour ne pas avoir de problèmes dans la gestion des usagers, **l'UNAC FO revendique un ASCT sur chaque train.**

L'UNAC FO est soucieuse du développement accéléré de l'EAS avec l'arrivée des nouveaux automoteurs, nous en avons fait part à la direction de la traction. Celle-ci nous répond coût et bénéfice. Il est clair que nous n'avons pas les mêmes priorités.

**ADC protégez vous, en cas de danger, SAR et SAL s'imposent.**

## DERNIÈRE MINUTE - GRÈVE PACA

Les organisations syndicales FO, CGT et CFTD ont déposé un préavis de grève sur l'ET PACA depuis le 20 décembre au motif « dégradations des conditions de travail suite au SA 2017 ». Ce préavis de 3h53 à la PS est remis en cause par la Direction de l'ET.

Le droit de grève est encore une fois bafoué, en effet la direction considère que l'ADC après avoir fait les 3h53 de grève à sa PS, peut recevoir une nouvelle commande et effectuer une journée de 8h voire 11h.

La fédération FO des Cheminots par la voix de son Secrétaire général a écrit au Président PEPY, pour lui demander que cesse ces pratiques et qu'une délégation soit reçue rapidement par la Direction de la Traction. Les militants UNAC FO de PACA ont interpellé l'inspecteur du travail et vont saisir les tribunaux compétents pour stopper ce que nous considérons comme une entrave au droit de grève.

L'UNAC FO, soutient l'action des ADC de PACA, et va demander une audience urgente auprès de la Direction de la Traction de façon à trouver une issue à ce conflit et exiger le respect du droit de grève. **La délégation sera composée d'un militant de l'UNAC FO PACA.**